

COMMANDE PUBLIQUE

1-1) Marchés publics

1-1-1) Consultation concernant « Les balades de Jugon »

RAPPORT DU PRESIDENT

M. le président présente au conseil communautaire le projet « des Balades de Jugon ».

Sur la faisabilité de ce dossier, 3 cabinets ont été consultés. Il s'agit de Cibles et Stratégies de St Briec, de Protourisme de Vannes, d'ATEMIA de Rennes. Seul le cabinet ATEMIA a répondu pour un montant de 23 940 € TTC. L'offre répondant au cahier des charges, il est proposé de retenir ce cabinet.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable.

Proposition :

- Retenir, pour cette étude de faisabilité, le cabinet ATEMIA.

Décision :

Le conseil communautaire retient l'offre du cabinet ATEMIA pour un montant de 23 940 € TTC.

1-1-2) Projet de télési nautique sur l'étang du Lou à Dolo :

RAPPORT DU PRESIDENT

Depuis près d'une année, nous sommes en contact avec 4 porteurs de projet, Nicolas ETIENNE, David CHARLOT, Nicolas HOURDIN et Gildas BERTRAND.

Le projet consiste à construire et à exploiter un télési nautique sur câble sur l'Étang du Lou, à DOLO.

Il comporte 2 parties.

- Une partie entièrement privée : c'est l'installation sportive elle-même, pylônes, câble, accrocheurs, moteur. Elle sera entièrement à la charge des promoteurs du projet et son coût est estimé à 280 000 €
- Une partie financée par la CCAH : c'est la partie bâtiment, avec accueil des clients, vestiaires-douches, stockage.

Un snack bar avec terrasse est également prévu, c'est une part indissociable du modèle économique permettant la rentabilité de l'ensemble. Cette partie est estimée par l'architecte David DURAND à 200 000 € pour une superficie totale d'environ 160 m².

Pour la partie à la charge de la CCAH, des demandes de subventions auprès de la Région et de l'Etat seront effectuées. Les locaux seront mis en location.

Il est noté que le projet dans son ensemble a été validée par le cabinet « Hôtels Actions », qui expertise pour la Région Bretagne les projets touristiques pour lesquels des aides économiques sont sollicitées.

Décision :

Le conseil communautaire, à la majorité, se déclare favorable à la poursuite des études sur la mise en place d'un projet de téléski nautique sur câble sur l'Etang du Lou, à DOLO.
1 élu a voté contre.

1-1-3) Projet de construction d'une base d'aviron à PLEDELIAC – Maîtrise d'œuvre

RAPPORT DU PRESIDENT

Les crédits nécessaires à la construction d'une base d'aviron ont été inscrits au BP 2015. Le cabinet CDA nous a fait une proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre s'élevant à 14 500 € HT pour le suivi de ces travaux.

Proposition :

- Confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet précité.

Décision :

Le conseil communautaire décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet CDA de LAMBALLE pour un montant de 14 500 € HT.

1-1-4) Entretien des parcs d'activités

RAPPORT DU PRESIDENT

Il est proposé de confier comme suit l'entretien des parcs d'activités, pour les 12 prochains mois :

	Entretien des espaces verts : SARL CDP PLENEE-JUGON	Elagage et fauchage : SARL du pont Hervé PLESTAN
PA des vallées	1 266.00 € HT	876.00 € HT
PA des 4 routes	1 525.00 € HT	1 260.00 € HT
PA du carrefour de penthièvre	10 910.00 € HT	2 573.00 € HT
ZA du plessix	304.00 € HT	1 120.00 € HT

Décision :

Le conseil communautaire adopte la proposition ci-dessus.

3) DOMAINES ET PATRIMOINE

3-2) Aliénations

3-2-1) Vente d'un terrain au Groupe COOPERL :

RAPPORT DU PRESIDENT

Le président et le directeur ont rencontré le directeur du groupe COOPERL, Emmanuel COMMAULT. Il nous a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle d'environ 40 000 m², située à proximité de l'entreprise FORMIX.

Le prix du terrain est de 10 € le m² soit environ 400 000 €, hors TVA sur marge.

Le bornage du terrain doit être réalisé par le cabinet MOISAN-MEISTER de Lamballe. Il sera proposé de donner mandat au Président pour la réalisation de cette vente qui prendra en compte la superficie mesurée.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable à ce projet

Proposition :

- Donner mandat au président pour la réalisation de cette vente et tous les actes qui lui sont nécessaires.

Décision :

Le conseil communautaire adopte la proposition ci-dessus.

4) FONCTION PUBLIQUE

4-4) Autres catégories de personnels

4-4-1) Création d'un emploi aidé pour les micro-crèches

RAPPORT DU PRESIDENT

Deux agents des micro-crèches sont actuellement en congé maladie et seront bientôt en congé maternité. L'une d'elle a prévu de prendre un congé parental à la suite.

Aussi et pour le bon fonctionnement de ces crèches, il est proposé de créer à compter du 26 mai 2015, un poste en emploi aidé à temps complet (CAE ou contrat d'avenir), rémunéré sur la base de de 110 % du SMIC.

Décision :

Le conseil communautaire décide de créer à compter du 26 mai 2015, un poste en emploi aidé à temps complet (CAE ou contrat d'avenir), rémunéré sur la base de de 110 % du SMIC.

7) FINANCES LOCALES

7-5) Subventions

7-5-1) Demande de subvention du comité des fêtes de Jugon-Les-Lacs pour l'organisation du challenge junior de cyclisme en 2015 :

RAPPORT DU PRESIDENT

Le comité des fêtes de Jugon-Les-Lacs nous a sollicités pour l'organisation du Challenge National Junior de cyclisme qui s'est déroulé le 17 mai 2015.

Nous sommes sollicités à hauteur de 6 000 €. Pour rappel en 2012, pour l'organisation de cette même manifestation nous avons accordé une aide de 5 000 €.

Une rencontre avec les organisateurs, le maire de Jugon-les-Lacs et le Président du conseil général a eu lieu le 9 janvier 2015. L'ordre du jour était de « sanctuariser » l'organisation de compétitions cyclistes sur le territoire pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018. Ainsi, Challenge National Junior et Tour de Bretagne Cycliste auraient lieu alternativement.

Le conseil général s'est engagé à maintenir sa participation aux événements, dans la mesure où les autres partenaires, commune de Jugon-les-Lacs et CCAH s'engageaient à reconduire, globalement, l'aide qu'elles apportaient régulièrement (7000 € soit 5000 € pour la CCAH et 2000 € pour la commune).

Le président de la communauté de communes et le maire de Jugon-les-Lacs ont pris cet engagement qui reste à valider par les assemblées délibérantes. Reste à répartir la participation de chacun.

Le bureau communautaire, lors de la séance du 16 janvier dernier avait donné son accord pour reconduire, globalement avec la commune de Jugon-Les-Lacs, l'aide apportée au comité des fêtes de Jugon-Les-Lacs pour l'organisation de compétitions cyclistes.

Il avait mandaté Monsieur le Président pour travailler, avec la commune de Jugon-les-Lacs, à la répartition de l'aide apportée.

Proposition :

- Apporter une aide de 5 000 € pour l'organisation du Challenge National Junior de cyclisme 2015.

- S'engager avec la commune de Jugon-Les-Lacs, à reconduire globalement l'aide de 7 000 € apportée afin de « sanctuariser » l'organisation de compétitions cyclistes sur le territoire pour les années 2016, 2017 et 2018.
- Mandater le Président pour travailler, avec la commune de Jugon-Les-Lacs, à la répartition de l'aide apportée.

Décision :

Le conseil communautaire adopte l'ensemble des propositions ci-dessus.

8) DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

8-2) Aide sociale

8-2-1) Projet de santé territorial :

RAPPORT DU PRESIDENT

A plusieurs reprises, au cours des années 2014 et 2015, nous avons rencontré les professionnels de santé du territoire volontaires pour débattre ensemble de la meilleure manière d'assurer la couverture médicale de la CCAH.

Lors de notre dernière rencontre, le 5 mai (pour la CCAH, le président, les vice-présidents délégués et le vice-président en charge du dossier étaient présents) un groupe de médecins a décidé de conduire l'étude d'un projet de santé à l'échelle de la CCAH.

Les élus du bureau communautaire, après avoir pris connaissance du compte-rendu de cette rencontre, ont proposé que la question suivante soit posée aux membres du conseil communautaire : « Etes-vous favorable à un accompagnement, logistique et financier, d'un projet de santé conduit par les médecins et professionnels de santé volontaires. »

En tout en état de cause, ce projet sera le fruit d'une collaboration entre toutes les parties concernées. Une délibération du conseil communautaire devra en fixer les modalités matérielles, techniques et financières

Décision :

Le conseil communautaire, par 19 oui, 6 non et 1 abstention répond favorablement à la question : « Etes-vous favorable à un accompagnement, logistique et financier, d'un projet de santé conduit par les médecins et professionnels de santé volontaires, sachant que ce projet sera le fruit d'une collaboration entre toutes les parties concernées ».

8-4) Aménagement du territoire

8-4-1) Signature du contrat de partenariat Europe – Région Bretagne – Pays de Dinan 2014-2020

RAPPORT DU PRESIDENT

Le nouveau contrat de partenariat Europe – Région Bretagne – Pays de Dinan pour la période 2014-2020 sera présenté les 17 et 18 juin prochain au Conseil Régional.

Plusieurs enjeux ont été identifiés pour le territoire du Pays de Dinan dans ce nouveau contrat :

Enjeu n°1: Répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population (santé, maintien à domicile, habitat et autres services à la population...)

Enjeu n°2 : Répondre aux besoins de la population arrivant sur le territoire (enfance, santé, équipements de loisirs...)

Enjeu n°3 : Accompagner et maintenir la jeunesse sur le territoire

Enjeu n°4 : Conforter les emplois présents sur le Pays (transmission/reprises) et développer les filières innovantes

Enjeu n°5 : Optimiser l'utilisation du foncier à vocation économique

Enjeu n°6 : Rendre le Pays de Dinan attractif pour les entreprises, pour les salariés, etc.

Enjeu n°7 : Prolonger le maillage entpris via LEADER sur les services

Enjeu n°8 : Percevoir et développer des services à la population comme outil majeur de cohésion sociale et d'attractivité du territoire

Enjeu n°9 : Travailler à l'intermodalité et à la complémentarité de l'offre de mobilité

Enjeu n°10 : Accélérer le développement de l'ADSL et du THD sur le Pays

Enjeu n°11 : Conforter l'armature du SCOT

Enjeu n°12 : Renforcer le pôle principal

Enjeu n°13 : Développer les initiatives d'optimisation du foncier en « dents creuses dans les bourgs ».

En croisant ces enjeux, des priorités d'actions se dégagent :

- Deux priorités de développement :

. favoriser l'attractivité du territoire en valorisant ses ressources

. mettre en œuvre un urbanisme et des déplacements durables sur le Pays

- Un rééquilibrage territorial orienté sur les moyens de « conforter les fonctions structurantes des pôles principaux et secondaires du Pays de Dinan »

- Les « services collectifs essentiels »

Propositions :

- Approuver le contrat de partenariat Europe – Région Bretagne – Pays de Dinan pour la période 2014-2020

- Les EPCI étant signataires du contrat, il est proposé d'autoriser le Président à signer le contrat de partenariat.

Décision :

Le conseil communautaire décide :

- D'approuver le contrat de partenariat Europe – Région Bretagne – Pays de Dinan pour la période 2014-2020
- D'autoriser le Président à signer le contrat de partenariat